

CENTRE DE PAIEMENT DU RSI 2112C 420
CS 32733
42027 SAINT ETIENNE CEDEX 1

À ST ETIENNE, le 14 Décembre 2013

9920/0494 / 029 / 110 06910P/01F/01



VOTRE CONTACT RSI

Tél.: 08.11.01.08.26
Courriel : <http://www.rsi.fr/contact/>

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 272029935032773

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance.

N° SIRET 75081757900014 C

N° TI 827 2172622863 1

Page 1 / 2

MLE AOUZAL HABIBA
SARL ALLIZEO WEB
57 R DES CHENES
42210 CRAINTILLEUX

Mademoiselle,

Vous avez choisi de payer vos cotisations sociales personnelles par trimestre.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à vos cotisations provisionnelles 2014 santé, retraite de base, retraite complémentaire, invalidité/décès, allocations familiales, CSG/CRDS et, le cas échéant, à la contribution à la formation professionnelle.

Pour le paiement de ces cotisations, vous recevrez chaque trimestre un avis d'appel.

Par ailleurs, en octobre 2014, il sera procédé à la régularisation de vos cotisations provisionnelles 2013 sur la base de vos revenus professionnels définitifs 2013. De ce fait, votre appel de cotisations du 4ème trimestre 2014 pourra éventuellement comporter un complément de cotisations lié à cette régularisation.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI. Nous vous prions d'agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.

Le Directeur

A noter : votre échéancier intègre les évolutions réglementaires liées à la réforme des retraites et à son financement (cotisations vieillesse et allocations familiales).
Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.rsi.fr

COMPTABILISE

Avec le service **mon compte** sur www.rsi.fr, faites gagner du temps à votre entreprise

CALENDRIER DE VOS PAIEMENTS 2014

Dates	Montants
5 février 2014	333
5 mai 2014	333
5 août 2014	333
5 novembre 2014	329
TOTAL	1 328 €

COMMENT SONT CALCULÉES VOS COTISATIONS SOCIALES ?

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2012

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	168
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	742

Base de calcul (revenus annualisés) **

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOS COTISATIONS 2014

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Montant de l'exonération	MONTANT DÛ
Maladie-Maternité	15 019	6,50	976	REDMAM	312	664
Indemnités journalières dans la limite de 187 740 €	15 019	0,70	105			105
Allocations familiales	227	5,25	12	DISP	12	0
Retraite de base dans la limite de 37 548 €	1 971	17,15	338			338
Retraite complémentaire dans la limite de 37 513 €	1 971	7,00	138			138
Invalidité-décès dans la limite de 37 548 €	7 510	1,10	83			83
TOTAL COTISATIONS SOCIALES PERSONNELLES OBLIGATOIRES			1 652		324	1 328
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	1 229	8,00	98	DISP	98	0
				TOTAL		1 328 €

** Le revenu annualisé correspond au revenu déclaré rapporté à une année complète d'activité afin de calculer vos cotisations provisionnelles.